

Nations Unies

Union africaine



**Conseil économique
et social**

**Union
africaine**



**Groupe des Nations
Unies pour le
développement
durable**

E/ECA/RCM/20/5

Distr. générale

7 février 2019

Français

Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**
Vingtième réunion

Union africaine

Troisième réunion organisée conjointement avec le
secrétariat régional pour l'Afrique du Groupe des
Nations Unies pour le développement durable
Marrakech (Maroc), 23 et 24 mars 2019

Principales recommandations issues des réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique tenues de 2006 à 2018

Contexte

La dernière réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) a eu lieu les 12 et 13 mai 2018 à Addis-Abeba, et a permis au système des Nations Unies de tenir, pour la dix-neuvième fois consécutive, des consultations avec les principales institutions africaines sur les moyens de renforcer la cohérence et la coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies au développement de l'Afrique. C'était également la deuxième réunion organisée conjointement par les secrétariats du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de l'antenne régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). Le thème de la réunion était : « L'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour vaincre la corruption : une voie durable pour la transformation de l'Afrique ».

Les réunions annuelles ont pour objectif général de promouvoir les synergies et la coordination entre les organismes et organisations du système des Nations Unies, afin d'améliorer leur réponse collective aux besoins prioritaires de la région et les modalités de leur appui aux organisations de l'Union africaine, dans le sens d'une efficacité et d'un impact accrus. Le MCR-Afrique se propose d'atteindre cet objectif en intensifiant la programmation et l'exécution communes des activités concernées grâce à un système de groupes thématiques. Un autre objectif majeur du Mécanisme est d'améliorer la coopération et la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations continentales africaines telles que la CUA, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement (BAD).

Le Mécanisme de coordination régionale a tenu 19 réunions annuelles depuis 1999, mais c'est après la septième seulement que son action a pris une

véritable importance dans le renforcement des partenariats entre les organisations du système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines. Le MCR-Afrique a fait plusieurs recommandations dans ce sens lors de ses réunions successives tenues de 2006 à 2018. Conjointement assuré par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la CUA, le secrétariat du Mécanisme, mis en place pour coordonner l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD comme recommandé par la dixième réunion du Mécanisme en novembre 2009, s'est montré particulièrement diligent à suivre la mise en œuvre des recommandations du MCR-Afrique.

Pour mémoire, le Mécanisme a, jusqu'à ce jour, tenu les réunions suivantes :

- Première réunion : Nairobi, 15 mars 1999
- Deuxième réunion : Addis-Abeba, 26 et 27 juin 2000
- Troisième réunion : Addis-Abeba, 29 et 30 octobre 2001
- Quatrième réunion : Addis-Abeba, 24 et 25 octobre 2002
- Cinquième réunion : Addis-Abeba, 16 et 17 mai 2003
- Sixième réunion : Addis-Abeba, 9 et 10 juillet 2004
- Septième réunion : Addis-Abeba, 14 et 15 novembre 2006
- Huitième réunion : Addis-Abeba, 5 et 6 novembre 2007
- Neuvième réunion : Addis-Abeba, 21 et 22 octobre 2008
- Dixième réunion : Addis-Abeba, 5 et 6 novembre 2009
- Onzième réunion : Addis-Abeba, 14 et 15 novembre 2010
- Douzième réunion : Addis-Abeba, 21 et 22 novembre 2011
- Treizième réunion : Addis-Abeba, 5 et 6 novembre 2012
- Quatorzième réunion : Addis-Abeba, 21 et 22 novembre 2013
- Quinzième réunion : Abuja, 28 et 30 mars 2014
- Seizième réunion : Addis-Abeba, 28 et 29 mars 2015
- Dix-septième réunion : Addis-Abeba, 2 et 3 avril 2016
- Dix-huitième réunion : Dakar, 25 et 26 mars 2017
- Dix-neuvième réunion : Addis-Abeba, 12 et 13 mai 2018

Avant 2016, le nombre des groupes thématiques (assortis de sous-groupes) était passé de quatre à cinq, puis à sept, et enfin à neuf. Ces groupes étaient les suivants : Développement des infrastructures ; Gouvernance ; Développement social et humain ; Environnement, population et urbanisation ; Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ; Science et technologie ; Plaidoyer et communication ; Paix et sécurité ; et Industrie, commerce et accès aux marchés. À sa dix-septième réunion, le Mécanisme a adopté huit nouveaux groupes alignés sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et son premier plan décennal de mise en œuvre et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Puis, à sa dix-huitième réunion, il a adopté un neuvième groupe thématique, Paix et sécurité, pour que l'Architecture de paix de l'Union africaine puisse faire rapport dans le cadre du Mécanisme. Les neuf groupes thématiques se présentent désormais comme suit :

- a) Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture, agro-industrie, agroalimentaire et intégration régionale ;

- b) Développement des infrastructures ;
- c) Renforcement du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation ;
- d) Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité ;
- e) Femmes, égalité des sexes et responsabilisation des jeunes ;
- f) Affaires humanitaires et gestion des risques de catastrophe ;
- g) Environnement, urbanisation et population ;
- h) Plaidoyer, information et communication ;
- i) Paix et sécurité.

Le secrétariat du MCR-Afrique a établi le présent récapitulatif pour faire le point des recommandations formulées et des priorités définies lors des réunions successives du Mécanisme, de la septième à la dix-neuvième, et pour indiquer la mesure dans laquelle ces recommandations ont été mises en œuvre, dans le souci d'aider les groupes et les sous-groupes thématiques à cet égard.

Principales recommandations issues des réunions annuelles du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique tenues de 2006 à 2018

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
1. Améliorer l'efficacité du Mécanisme et de ses groupes thématiques	1.1 Le système des groupes thématiques devrait être revu et revitalisé afin de le rendre plus efficace.	Septième, huitième et neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme, Union africaine et Agence du NEPAD • Tous les coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	1.2 Des règles et des procédures régissant le fonctionnement des groupes thématiques devraient être établies.	Septième, huitième et neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	1.3 Les programmes et les ressources des groupes thématiques devraient être harmonisés de façon claire et identifiable avec les priorités de l'ONU et du NEPAD et les groupes devraient mener à bien des programmes planifiés en commun basés sur les plans d'action du NEPAD et les priorités définies par les gouvernements.	Septième, huitième, neuvième et dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	1.4 Un comité directeur devrait être créé à Addis-Abeba pour donner suite aux décisions et recommandations du Mécanisme. Le comité devrait réunir la CEA, la CUA et l'Agence du NEPAD, mais sa composition et son mandat ne devraient être arrêtés qu'après les consultations de rigueur.	Huitième	<ul style="list-style-type: none"> • CEA, CUA et Agence du NEPAD 	Non entreprise
	1.5 Des plans d'activités de trois ans devraient être élaborés, puis examinés et finalisés dans le cadre d'une réunion de planification stratégique regroupant tous les coordonnateurs des groupes thématiques, la CUA, l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales, la CEA et la BAD. Pour établir un mécanisme de financement de leurs activités conjointes, les organismes et organisations du système des Nations Unies devraient s'inspirer de l'expérience des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en matière de contribution et d'affectation de ressources aux activités à l'échelon national. Cela pourrait grandement faciliter l'élaboration d'un plan d'activités consolidé pour le MCR-Afrique et permettre à celui-ci d'aller de l'avant.	Huitième et neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme et secrétariat du Mécanisme 	Achevée

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	1.6 Avant la fin de l'année, une réunion rassemblant tous les coordonnateurs et co-coordonnateurs des groupes thématiques (CUA et système des Nations Unies) au niveau des cadres supérieurs de la CUA devrait être organisée afin d'examiner des questions telles que le partage et le flux d'informations, le fonctionnement du Mécanisme en général et de ses groupes thématiques, et l'examen du Programme décennal de renforcement des capacités.	Dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme, Union africaine et Agence du NEPAD • Tous les coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	1.7 Le secrétariat du Mécanisme devrait devenir un secrétariat conjoint afin de promouvoir des synergies et une cohérence accrues entre le système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines ; les réunions du Mécanisme devraient être organisées conjointement.	Dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme, Union africaine et Agence du NEPAD • Tous les coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	1.8 Dans un souci de cohérence et de coordination, l'appui apporté à l'Union africaine et au NEPAD devrait être réaligné sous la direction de la CUA, compte tenu des plans stratégiques de la CUA et de l'Agence du NEPAD.	Dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	1.9 Il faudrait que les groupes et sous-groupes thématiques mettent l'accent sur les résultats et les impacts plutôt que sur les activités.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	1.10 Il faudrait assurer une collaboration étroite entre les départements de la CUA, en particulier pour les questions transversales et interdépendantes.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • Communautés économiques régionales et CUA 	En cours
	1.11 La CUA devrait présider ou coprésider tous les groupes thématiques du Mécanisme.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • CUA 	Achevée
	1.12 Une plateforme commune devrait être élaborée pour permettre au système des Nations Unies d'apporter un appui à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales dans des domaines tels que la préparation aux situations d'urgence, leur prévention et leur gestion, la statistique et la sécurité maritime.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • Groupes thématiques du Mécanisme, CUA et communautés économiques régionales 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	1.13 Les rapports des groupes thématiques devraient davantage mettre l'accent sur les résultats concrets découlant d'activités initiées collectivement dans le cadre d'une programmation commune, et mises en œuvre conjointement par les membres.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	1.14 Les groupes thématiques devraient se concentrer sur un nombre très limité de projets ou de réalisations concrètes, compte tenu des avantages comparatifs des groupes et sous-groupes, en particulier dans le contexte du Programme décennal de renforcement des capacités.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	1.15 Les communautés économiques régionales devraient désigner des coordonnateurs chargés des questions relatives au Mécanisme pour renforcer leur participation active aux travaux de celui-ci.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés économiques régionales 	En cours
	1.16 Une réunion des coordonnateurs des groupes thématiques devrait être organisée avant la fin de mars 2012 en vue d'adopter des modalités pratiques pour assurer la cohérence, de créer des synergies en matière d'appui au renforcement des capacités de la CUA, de l'Agence du NEPAD et des communautés économiques régionales, et d'établir une feuille de route pour la formulation d'un programme de renforcement des capacités des communautés économiques régionales et de l'Agence du NEPAD.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • Groupes thématiques du Mécanisme, CUA, communautés économiques régionales et Agence du NEPAD 	Achevée
	1.17 Le secrétariat devrait établir pour le Mécanisme des définitions normalisées des termes de la programmation tels que « programme de travail », « plan de travail », « plan d'activités », à charge pour tous les groupes et les sous-groupes thématiques de les utiliser de façon systématique.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	Achevée
	1.18 Tous les groupes thématiques devraient produire en commun un rapport axé sur les résultats obtenus, les problèmes rencontrés et les recommandations visant à améliorer l'efficacité de leurs activités.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • Groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	1.19 La coordination entre les groupes thématiques devrait être renforcée afin de créer des synergies entre eux et d'éviter les chevauchements de leurs activités.	Douzième et treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	1.20 Au cours des réunions du Mécanisme, davantage de temps devrait être consacré aux problèmes rencontrés et aux enseignements tirés par les groupes thématiques.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	Achevée
	1.21 Le secrétariat du Mécanisme devrait encourager les membres des groupes thématiques à trouver un équilibre entre l'appui bilatéral apporté à l'Union africaine, à l'Agence du NEPAD et aux communautés économiques régionales, d'une part, et les approches multilatérales basées sur le principe du Mécanisme, d'autre part.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	1.22 Il faudrait que le partenariat avec l'Union africaine s'étende aux organes et institutions autres que la CUA.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme • CUA 	En cours
	1.23 Des examens des plans d'activités devraient être menés régulièrement pour déterminer les priorités naissantes et mettre en place des cadres de suivi.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	1.24 Tous les membres des groupes thématiques appartenant à la composante des Nations Unies devraient veiller à ce que le travail effectué par le Mécanisme et les groupes soit bien prévu dans leurs programmes de travail et leurs budgets-programmes ordinaires. Il conviendrait de tenir compte de leur performance au sein du Mécanisme dans l'évaluation de leurs résultats.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques et secrétariat du Mécanisme 	En cours
	1.25 Le système des Nations Unies et la CUA devraient faire des efforts de programmation conjointe sur la base des priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Les priorités des communautés économiques régionales devraient être renforcées. À cet égard, les groupes thématiques, en collaboration avec la CUA, le NEPAD et les communautés économiques régionales, sont invités à formuler des plans d'activités à moyen terme pour soutenir leurs programmes et activités.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme • Agence du NEPAD et communautés économiques régionales 	En cours
	1.26 Les recommandations de la réunion des coordonnateurs des groupes thématiques du 11 novembre 2013 devraient être approuvées.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et groupes thématiques du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	1.27 L'Agence du NEPAD devrait tirer parti de son rôle dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et dans le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) pour coordonner les groupes chargés de l'agriculture et de l'infrastructure. Elle devrait être le coordonnateur adjoint du groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme, groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural, et Agence du NEPAD 	En cours
	1.28 Une réunion préalable du MCR-Afrique devrait être organisée deux à trois semaines avant la réunion principale du Mécanisme afin d'en assurer la bonne préparation.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	1.29 La Division de la planification stratégique de la CUA devrait être associée à la programmation conjointe et tous les organismes du Système des Nations Unies devraient contribuer aux activités de groupe de réflexion visant notamment à la finalisation et à la promotion de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, ainsi qu'à l'élaboration de l'Agenda 2063.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et groupes thématiques du Mécanisme, Division de la planification stratégique de la CUA 	En cours
	1.30 Il faudrait promouvoir des activités communes pour soutenir la mise en œuvre des programmes et des stratégies de l'Afrique tels que le Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, en collaboration avec la CUA, la CEA, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que la stratégie conjointe sur les pratiques traditionnelles mise en œuvre en coopération avec la CUA, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, l'UNICEF, le FNUAP, la CEA et le Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	1.31 Le système des Nations Unies devrait appuyer la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063 et harmoniser son architecture régionale en Afrique afin de garantir une coordination efficace de cet appui.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	1.32 Les initiatives de l'Union africaine, dont l'Agenda 2063, devraient être synchronisées avec celles prises au niveau mondial, telles que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme • CUA 	En cours
	1.33 Les pays africains devraient renforcer leurs capacités institutionnelles aux fins de la bonne réalisation de leurs objectifs nationaux.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme • CUA 	En cours
	1.34 Les groupes thématiques devraient être mis en phase avec les résultats du plan stratégique de l'Union africaine pour 2014-2017 et avec son Agenda 2063. À cet égard, le secrétariat du Mécanisme devrait organiser une retraite pour approfondir la réflexion sur la réorganisation des groupes thématiques et élaborer un nouveau cadre de collaboration. L'organisation des groupes thématiques devrait reposer sur les nouveaux domaines prioritaires de l'Union africaine, qui trouvent leurs sources dans l'Agenda 2063 et la stratégie à moyen terme de l'Union africaine pour 2014-2017.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme 	En cours
	1.35 Le secrétariat du Mécanisme devrait prendre l'initiative d'élaborer le cadre régional de coopération au développement, en suivant une démarche exhaustive et en déterminant clairement les étapes du processus.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	En cours
	1.36 Avec l'appui du Groupe des États d'Afrique à New York, le Mécanisme ainsi que les institutions, organisations, fonds et programmes du système des Nations Unies devraient inclure dans leur processus budgétaire les programmes d'appui à l'Union africaine qu'ils mènent dans le cadre du MCR-Afrique.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du Mécanisme 	Les ressources sont encore un problème pour les groupes thématiques

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	1.37 Le secrétariat du Mécanisme devrait élaborer une note d'orientation pour la mise en œuvre du cadre régional de coopération au développement et une stratégie de mobilisation des ressources, en prévoyant la création d'un fonds d'affectation spéciale ainsi que des mesures visant à exploiter les espaces de partenariat existants que sont notamment la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Partenariat stratégique Afrique-Union européenne et le Forum sur la coopération sino-africaine, le but étant d'accorder la priorité et l'appui voulus aux actions menées conjointement avec l'Union africaine.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	Non entreprise
	1.38 Les réunions du Mécanisme devraient continuer d'avoir lieu en marge de la Conférence des ministres.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme 	Achevée
	1.39 Le nouveau cadre de partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine devrait se fonder sur l'Agenda 2063 et son plan décennal de mise en œuvre, et s'aligner sur les priorités stratégiques des Nations Unies pour l'Afrique.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du Mécanisme 	Achevée
	1.40 Le secrétariat du MCR-Afrique devrait diffuser les termes du nouveau Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique (PAIDA) à l'ensemble des parties prenantes à l'issue de la seizième réunion, afin que le Partenariat suscite de nouvelles réflexions et contributions. À cet égard, toutes les parties prenantes sont invitées à se concerter sur le plus grand nombre de questions possible et à soumettre leurs contributions dans un délai de 10 jours après réception du projet de rapport qui leur sera adressé par le secrétariat, ce qui laissera à ce celui-ci suffisamment de temps pour le présenter à la CUA.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme 	Achevée
	1.41 La CUA devrait finaliser le rapport relatif au PAIDA, le soumettre à l'examen de la Conférence des chefs d'État et de gouvernements africains en juin 2015 (Afrique du Sud) et le transmettre ensuite à l'Assemblée générale en septembre 2015, dans le cadre de sa soixante-dixième session, afin de l'informer du projet de nouveau programme d'appui des Nations Unies à l'Union africaine.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • CUA en collaboration avec le secrétariat du Mécanisme 	Achevée

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	1.42 Les groupes thématiques devraient être maintenus en l'état jusqu'à la Conférence de l'Union africaine de juin 2015, après quoi une réunion devrait être organisée pour les aligner sur le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.	Seizième	• Mécanisme	Achevée
	1.43 Les groupes thématiques devraient être engagés à rester centrés sur les programmes stratégiques phares de la CUA.	Seizième	• Mécanisme	En cours
	1.44 L'opportunité de synchroniser l'ensemble des plans et processus mondiaux avec ceux de l'Union africaine devrait être examinée.	Seizième	• Tous les membres du Mécanisme	En cours
	1.45 L'Union africaine, en collaboration avec le système des Nations Unies, devrait aider les pays africains à intégrer l'Agenda 2063 et le Programme 2030 dans leurs plans et stratégies nationaux de développement.	Dix-septième	• CUA et secrétariat du Mécanisme	En cours
	1.46 Le système des Nations Unies, par le l'intermédiaire du MCR-Afrique, devrait s'associer à l'Union africaine pour renforcer les capacités des pays africains en matière de planification et de mise en œuvre de l'Agenda 2063.	Dix-septième	• Secrétariat du Mécanisme	En cours
	1.47 Les pays africains devraient encourager la participation du secteur privé à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.	Dix-septième	• Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme • CUA	En cours
	1.48 Il faudrait que l'Assemblée générale adopte une résolution sur l'Agenda 2063.	Dix-septième	• CUA	Achevée
	1.49 Les groupes thématiques du MCR-Afrique devraient être réorganisés, ainsi que la position des organismes du système des Nations Unies par rapport aux nouveaux groupes.	Dix-septième	• Mécanisme	Achevée
	1.50 L'Union africaine, en collaboration avec le secrétariat du Mécanisme, devrait préparer une estimation du coût du PAIDA et le présenter à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.	Dix-septième	• CUA et secrétariat du Mécanisme	Achevée

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	1.51 Le système des Nations Unies, l'Union africaine et toutes les parties prenantes sont priés instamment de donner une réponse cohérente et efficace aux problèmes actuels de migration en s'attaquant aux causes profondes par le biais d'approches exhaustives, et en mettant en œuvre la Feuille de route.	Dix-huitième	• Système des Nations Unies, Union africaine	En cours
	1.52 Le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sont priés instamment d'institutionnaliser la tenue de réunions conjointes en vue d'intensifier leur collaboration. À cet égard, les deux secrétariats devraient préparer ensemble les réunions annuelles du Mécanisme et les réunions des équipes régionales en Afrique.	Dix-huitième et dix-neuvième	• Équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	En cours
	1.53 Le système des Nations Unies et l'Union africaine devraient s'associer pour l'adoption d'une position commune africaine sur le recouvrement des avoirs.	Dix-neuvième	• Système des Nations Unies, Union africaine	Non entreprise
2. Renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et la CUA, l'Agence du NEPAD et la BAD	2.1 Il faudrait associer davantage la BAD au Mécanisme.	Septième	• CEA, BAD	En cours
	2.2 Le système des Nations Unies est prié instamment de soutenir l'Union africaine et ses organes afin de mettre en synergie les efforts et la réaction dans la mise en œuvre de la Feuille de route sur le thème pour 2017, à savoir « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.	Dix-huitième	• CEA	En cours
	2.3 Le système des Nations Unies, l'Union africaine et toutes les autres parties prenantes sont priés instamment de s'attaquer à la question de la croissance démographique et de ses liens avec la croissance économique, en la considérant comme principal élément moteur des migrations, du taux de chômage élevé ainsi que de nombreux défis se posant à la jeunesse africaine et allant de l'éducation à la santé, ce du point de vue de l'accès et de la qualité.	Dix-huitième	• CEA	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	2.4 Les pays africains sont priés instamment d'associer les jeunes à tous les programmes les concernant et à tous les stades.	Dix-huitième	• Tous les membres du Mécanisme	En cours
	2.5 Les pays africains sont priés instamment de faciliter l'accès des PME lancées par des jeunes au financement, grâce à divers instruments, y compris le microfinancement.	Dix-huitième	• Tous les membres du Mécanisme	En cours
	2.6 Le système des Nations Unies est exhorté à soutenir l'Union africaine et ses organes dans la création de partenariats public-privé (PPP) aux niveaux national, régional et continental, pour appuyer le développement de l'entreprenariat des jeunes.	Dix-huitième	• Groupe thématique 1	Non entreprise
	2.7 Le système des Nations Unies est prié instamment d'encourager les pays africains à promouvoir la croissance économique par le biais de la création de valeur ajoutée ainsi que de la formation professionnelle requise et de l'infrastructure nécessaire.	Dix-huitième	• Groupe thématique 1	Non entreprise
	2.8 Le système des Nations Unies est prié instamment, en collaboration avec l'Union africaine et les États Membres de l'ONU, d'élaborer des programmes en appui à l'accès au financement, ainsi qu'à la mobilisation de ressources financières et de ressources intérieures pour soutenir le développement de l'entreprenariat des jeunes.	Dix-huitième	• Groupe thématique 1, CEA, CUA	En cours
	2.9 Le système des Nations Unies est prié instamment d'aider les pays africains à élaborer des politiques qui fassent en sorte que l'utilisation future de l'intelligence artificielle, en particulier la robotique, dans les industries ne crée pas davantage de chômage.	Dix-huitième	• CEA	Non entreprise
	2.10 Le système des Nations Unies est prié instamment, en collaboration avec l'Union africaine, de soutenir des programmes portant sur les investissements dans la formation des femmes et des filles.	Dix-huitième	• CUA et CEA	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	2.11 L'Union africaine et le système des Nations Unies devraient travailler à accélérer la finalisation du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement pour adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2018, Protocole censé entrer en vigueur dans tous les États membres immédiatement après son adoption. Tous les États membres de l'Union africaine sont exhortés à délivrer le passeport africain à leurs citoyens au niveau national.	Dix-huitième	• CUA, système des Nations Unies	En cours
	2.12 Le système des Nations Unies est prié instamment d'aider les États membres de l'Union africaine à améliorer la gouvernance en accroissant l'influence des jeunes et leur accès à l'information, aux services, aux ressources et aux opportunités, ainsi qu'à renforcer les politiques, systèmes et services qui répondent spécifiquement aux besoins et aux aspirations des jeunes, au niveau central comme au niveau décentralisé.	Dix-huitième	• Système des Nations Unies	En cours
	2.13 Le système des Nations Unies est prié instamment de soutenir les pays africains dans la création et le financement de programmes des administrateurs auxiliaires pour des détachements afin de combattre le chômage des jeunes.	Dix-huitième	• Système des Nations Unies	En cours
	2.14 Le système des Nations Unies est prié instamment de soutenir la Commission de l'Union africaine dans l'intériorisation de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement des États membres de l'Union, de même que dans les travaux en cours sur la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.	Dix-huitième	• Système des Nations Unies	En cours
	2.15 Le système des Nations Unies est prié d'appuyer les efforts déployés par la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD pour assurer une communication et une sensibilisation complets concernant le NEPAD.	Dix-neuvième	• CEA, tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	2.16 Le système des Nations Unies est invité à soutenir l'Union africaine dans l'application des règles de transparence et de diffusion d'informations financières aux agents publics, afin d'éliminer les pratiques de corruption.	Dix-neuvième	• Système des Nations Unies	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	2.17 Le système des Nations Unies est invité à soutenir les pays africains dans la mise en place des règles de transparence régissant le recouvrement des impôts, tel que consacré par l'Initiative fiscale d'Addis.	Dix-neuvième	• Système des Nations Unies	En cours
	2.18 Le système des Nations Unies est invité à collaborer avec l'Union africaine dans la mise en œuvre des conventions sur la corruption.	Dix-neuvième	• Système des Nations Unies	En cours
	2.19 Le système des Nations Unies, en collaboration avec l'Union africaine, est instamment prié de commander des études sur l'impact de la corruption sur les moyens de subsistance des femmes et des filles.	Dix-neuvième	• Système des Nations Unies	Non entreprise
	2.20 Le système des Nations Unies et l'Union africaine, en collaboration avec les partenaires de développement, devraient mettre en place des mécanismes stricts de transparence et de responsabilité économiques pour tous les pays en situation de guerre et/ou de reconstruction post-conflit.	Dix-neuvième	• Système des Nations Unies	Non entreprise
	2.21 Les pays africains sont invités à renforcer leur gestion du secteur public, en vue de le rendre plus efficace et plus efficient. À cet égard, les gouvernements africains devraient envisager de payer des salaires compétitifs aux fonctionnaires.	Dix-neuvième	• États membres	En cours
	2.22 Les secrétariats du Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement sont invités à élaborer un mécanisme de coopération et de collaboration. À cet égard, ils devraient prévoir de se réunir au cours du dernier trimestre de 2018 pour élaborer des stratégies sur les domaines de coopération.	Dix-neuvième	• Groupe des Nations Unies pour le développement durable	Achevée le 10 décembre 2018
	2.23 L'Union africaine, en collaboration avec le système des Nations Unies, est invitée à créer une plateforme en ligne continentale pour le partage d'expériences sur la corruption.	Dix-neuvième	• Système des Nations Unies, Union africaine	Non entreprise
	2.24 Le système des Nations Unies est invité instamment à appuyer les actions destinées au renforcement des capacités des pays africains pour créer des institutions publiques fortes.	Dix-neuvième	• Système des Nations Unies	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	2.25 Le système des Nations Unies est invité à soutenir les pays africains, à travers l'Union africaine, en veillant à ce que les questions de genre soient prises en compte dans les études sur l'impact de la corruption.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies 	Non entreprise
3. Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, remplacé par le nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique	3.1 Il faudrait mettre davantage l'accent sur le programme décennal des Nations Unies pour le renforcement des capacités de l'Union africaine et améliorer l'harmonisation des activités avec le programme, en se servant des groupes thématiques en tant qu'instruments permettant de répondre aux besoins de capacités de l'Union. À cet égard, la CUA devrait mettre au point un mécanisme de coordination interne correspondant à la fonction de coordination jouée par la CEA pour le système des Nations Unies.	Huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du Mécanisme 	Achevée
	3.2 Il faudrait mettre en avant le Programme décennal de renforcement des capacités à l'échelle de l'ONU, de l'Union africaine et des communautés économiques régionales.	Dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du Mécanisme 	En cours
	3.3 Un examen devrait être mené et les ressources nécessaires mobilisées auprès d'autres organismes du système des Nations Unies : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La BAD devrait fournir un appui financier et les services consultatifs requis à cet effet ; ▪ Il faudrait veiller à ce que l'ensemble des parties prenantes soient concernées par le processus et à ce que l'Union africaine et les communautés économiques régionales y jouent un rôle moteur, s'y associent et se l'approprient, afin d'en accroître l'efficacité et d'en renforcer l'exécution. 	Dixième	<ul style="list-style-type: none"> • CEA, Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine et CUA • Tous les groupes thématiques du Mécanisme et BAD 	En cours
	3.4 Il faudrait élaborer, dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités, un programme de travail destiné à renforcer les capacités de la CUA, de l'Agence du NEPAD et des communautés économiques régionales, qui préciserait les activités, les résultats attendus, les délais, les cadres de suivi et d'évaluation, et les fonds nécessaires à sa mise en œuvre.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et groupes thématiques du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	3.5 Le secrétariat du Mécanisme devrait diriger l'élaboration du programme de travail de renforcement des capacités, avec la collaboration des groupes thématiques, et harmoniser le programme de travail relatif au Programme décennal de renforcement des capacités avec le Cadre stratégique pour le développement des capacités à l'échelle de l'Afrique.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	En cours
	3.6 Lors de la planification de leurs activités de renforcement des capacités, les groupes et sous-groupes thématiques devraient tenir compte des cycles de programmation et de planification de la CUA et des communautés économiques régionales.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	3.7 Le secrétariat et les groupes thématiques du Mécanisme devraient renforcer leurs efforts en matière de plaidoyer et de communication.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	3.8 La création de nouveaux sous-groupes thématiques (notamment relatifs à la préparation aux situations d'urgence, à leur prévention et à leur gestion, à la statistique et à la sécurité maritime) devrait s'examiner dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités. À cet égard, les organismes concernés devraient consulter le secrétariat du Mécanisme pour convenir de la meilleure manière d'aller de l'avant.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies et secrétariat du Mécanisme 	En cours
	3.9 La prochaine réunion du Mécanisme devrait avoir pour thème le renforcement des capacités.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	Achevée
	3.10 Les groupes thématiques du Mécanisme devraient définir des moyens efficaces d'intensifier la collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, en particulier pour la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'exécution du Programme décennal de renforcement des capacités, ainsi que pour leurs initiatives de renforcement des capacités en faveur des universités africaines.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	3.11 La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique devrait être associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de travail des Nations Unies pour le renforcement des capacités des communautés économiques régionales dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme, communautés économiques régionales et secrétariat du Mécanisme 	En cours
	3.12 Le secrétariat du MCR-Afrique devrait finaliser le projet de programme de travail (rapport sur l'appui du système des Nations Unies au programme de renforcement des capacités de l'Union africaine) au plus tard en janvier 2012.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	Achevée
	3.13 La CUA devrait définir des modalités pour établir des liens entre les activités du Programme décennal de renforcement des capacités et l'appui au renforcement des capacités que celle-ci reçoit de la part d'autres partenaires.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • CUA 	En cours
	3.14 Il faudrait associer à l'élaboration du programme de travail tous les membres de la famille de l'Union africaine (dont l'Agence du NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), les organes de l'Union et les communautés économiques régionales) dans le cadre de la deuxième étape de l'évaluation des besoins, qui doit être achevée avant novembre 2012.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	En cours
	3.15 Le deuxième examen triennal du Programme décennal de renforcement des capacités étant prévu en 2013, le secrétariat du Mécanisme devrait, avant mars 2013, élaborer un cadre de référence, précisant l'étendue, la méthodologie et le financement de l'examen et soumettre le projet pour approbation à une réunion des coordonnateurs du Mécanisme.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	3.16 Le programme de travail de l'appui des Nations Unies aux programmes de renforcement des capacités de l'Agence du NEPAD, aux communautés économiques régionales et aux organes de l'Union africaine devrait être établi avant novembre 2013 et intégré dans le programme de travail de la CUA.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	3.17 Le secrétariat du Mécanisme devrait, en consultation avec la CUA, l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales et autres organes de l'Union africaine, élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de la recommandation 3.16. Cette feuille de route devrait être approuvée par une équipe spéciale de coordonnateurs mise en place pour superviser la réalisation de cette tâche.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme • CUA, communautés économiques régionales et Agence du NEPAD 	En cours
	3.18 Les représentants de l'Union africaine à Addis-Abeba devraient se familiariser avec la contribution des différents groupes thématiques au Programme décennal de renforcement des capacités, ainsi qu'avec leurs plans d'activités.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme • CUA, communautés économiques régionales, Agence du NEPAD 	En cours
	3.19 Les coordonnateurs des groupes thématiques devraient se réunir pour créer un groupe de travail chargé de déterminer précisément les rôles et responsabilités et d'élaborer une proposition de cadre concernant l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, notamment par rapport à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au programme susceptible de succéder au Programme décennal de renforcement des capacités après 2016, à soumettre pour examen à la quinzième réunion du MCR-Afrique en mars 2014.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	3.20 La CUA devrait mettre en place, en consultation avec le système des Nations Unies, un groupe de travail technique comprenant des membres du système des Nations Unies et de l'Union africaine, y compris de l'Agence du NEPAD, des communautés économiques régionales et de la BAD, afin d'élaborer un programme détaillé à long terme d'appui des Nations Unies à l'Union africaine, portant notamment sur l'Agenda 2063 et la suite du Programme décennal de renforcement des capacités après son échéance en 2016.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • CUA et Mécanisme 	Achevée
	3.21 Le Mécanisme devrait harmoniser le Programme décennal de renforcement des capacités avec l'Agenda 2063.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme 	Échue
	3.22 Le système des Nations Unies est invité instamment à appuyer les actions destinées au renforcement des capacités des pays africains pour créer des institutions publiques fortes.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
4. Mobiliser des ressources et renforcer les capacités	4.1 Chaque organisme ou organisation du système des Nations Unies devrait mettre en place un minimum de capacités institutionnelles à tous les niveaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins un membre du personnel devrait être affecté au NEPAD. 	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	4.2 Il faudrait envisager d'autres moyens de financement des activités des groupes et des sous-groupes thématiques. Il faudrait créer des lignes budgétaires pour les différentes fonctions prévues, élaborer des programmes conjoints et un cadre de financement pour les fonds spéciaux et le mécanisme de financement.	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	4.3 Une stratégie devrait être élaborée pour mobiliser des ressources sur la base de l'évaluation des besoins.	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	4.4 S'agissant des ressources et des capacités de mise en œuvre, les groupes thématiques devraient conjuguer leurs efforts pour mobiliser des ressources supplémentaires, étant donné qu'ils ne peuvent compter sur les seules ressources de leur budget ordinaire.	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	4.5 Les chefs des organismes et institutions concernés devraient être directement responsables du suivi des activités de mobilisation de ressources et de renforcement des capacités.	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	4.6 Un projet de résolution devrait être élaboré et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. La résolution devrait solliciter un mandat pour financer le secrétariat du Mécanisme et ses neuf groupes thématiques afin de renforcer leur rôle de coordination des activités et de mise en œuvre des programmes communs.	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • CEA et Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique • Union africaine, ambassadeurs africains en poste à Addis-Abeba et Groupe des États d'Afrique à New York 	En cours
	4.7 Il faudrait faire fond sur l'expérience du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) dans différents domaines, en particulier pour ce qui concerne les mécanismes financiers et d'autres moyens de renforcer l'appui au secrétariat du Mécanisme.	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme • OCHA et secrétariat du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	4.8 Les organismes du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le FNUAP et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), devraient accroître l'appui qu'ils apportent à la CEA pour lui permettre de s'acquitter efficacement du rôle de coordination qui lui est dévolu dans le cadre du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale.	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • PNUD, FNUAP et ONUDI • Secrétariat du Mécanisme 	En cours
	4.9 Il faudrait obtenir les ressources suffisantes pour appuyer les activités des groupes thématiques.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	4.10 Le système des Nations Unies devrait renforcer le secrétariat du Mécanisme en lui fournissant les ressources financières et humaines dont il a besoin pour fonctionner efficacement.	Onzième et quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	4.11 Les efforts du système des Nations Unies visant à mobiliser des ressources pour le secrétariat du Mécanisme et pour la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités devraient porter sur la recherche de ressources supplémentaires plutôt que sur le démantèlement de l'allocation existante de fonds prélevés sur les ressources ordinaires de l'Organisation.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies 	En cours
	4.12 Le système des Nations Unies devrait, par l'intermédiaire du secrétariat du MCR-Afrique, aider les communautés économiques régionales à mobiliser les ressources financières nécessaires à leur bonne participation au processus du Mécanisme.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies et secrétariat du Mécanisme 	Non retenue
	4.13 La mobilisation des ressources devrait faire partie intégrante des programmes de renforcement des capacités afin d'assurer leur viabilité à long terme.	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme, communautés économiques régionales et secrétariat du Mécanisme 	En cours
	4.14 Une équipe spéciale devrait être constituée pour mettre au point un plan-cadre régional pour l'aide au développement en appui au Programme décennal de renforcement des capacités, qui pourrait être mis en œuvre par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et groupes thématiques du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	4.15 Les coordonnateurs des groupes thématiques devraient cerner des domaines et des thèmes communs sur lesquels deux ou plusieurs organismes pourraient travailler de concert, depuis la conception et la formulation des projets jusqu'à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation, en passant par la mobilisation des ressources nécessaires.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques et secrétariat du Mécanisme 	En cours
	4.16 Le Mécanisme devrait mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer la coordination des opérations de mobilisation de ressources par l'établissement de partenariats avec les organismes, les fondations et le secteur privé, par exemple. À cet égard, les membres des groupes thématiques devraient également élaborer des propositions destinées à lever des fonds pour des programmes conjoints assortis de résultats concrets.	Treizième et quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques et secrétariat du Mécanisme 	En cours
	4.17 Il conviendrait d'encourager la mobilisation et l'exploitation des ressources avec la CUA et les communautés économiques régionales.	Treizième et quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • CUA et communautés économiques régionales 	En cours
	4.18 Une stratégie de communication devrait être arrêtée pour le plaidoyer et la mobilisation de ressources en faveur des activités des groupes thématiques en appui aux différents programmes de l'Union africaine et de ses organes.	Treizième et quatorzième		En cours
	4.19 Les pays africains devraient accroître le financement de leur développement par le biais de dispositifs de mobilisation de ressources intérieures (dont la lutte contre les flux financiers illicites et l'exploitation des envois de fonds), de fonds en provenance d'institutions financières et de fonds souverains, de ressources générées grâce aux ressources naturelles, et par le biais du Fonds Afrique 50 de la BAD.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • CUA et États membres 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	4.20 Il faudrait élaborer des stratégies axées sur la mobilisation intérieure de ressources et l'aide publique au développement des pays étrangers, afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et, à cet égard, il faudrait examiner les possibilités d'utiliser les ressources prévues pour la réalisation des objectifs de développement durable et le financement des mesures orientées vers les changements climatiques, ainsi que les fonds qui seront engagés lors de la Conférence internationale sur le financement du développement.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Union africaine, système des Nations Unies et Mécanisme 	En cours
	4.21 L'Union africaine, en collaboration avec le système des Nations Unies, devrait concevoir une stratégie de mobilisation des ressources en appui à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.	Dix-septième	<ul style="list-style-type: none"> • CUA et système des Nations Unies 	En cours
	4.22 L'Union africaine et le système des Nations Unies sont priées instamment de renforcer leur partenariat pour assurer l'éducation et le renforcement des capacités à l'ensemble des jeunes Africains afin de s'attaquer aux défis qui se posent à eux.	Dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • CUA et système des Nations Unies 	En cours
	4.23 Les pays africains sont invités instamment à continuer de déployer les TIC dans l'automatisation des systèmes d'administration publique dans le cadre des efforts de lutte contre la corruption.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	En cours
5. Suivi et évaluation	5.1 Une base de données devrait être créée pour rassembler des informations quantitatives et qualitatives sur les processus, activités, résultats et ressources de l'appui apporté par le système des Nations Unies.	Septième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	En cours
	5.2 Chaque groupe thématique devrait élaborer un cadre de suivi.	Septième et huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	5.3 La CEA, la CUA et l'Agence du NEPAD devraient suivre l'impact des interventions.	Septième et huitième	<ul style="list-style-type: none"> • CEA, CUA et Agence du NEPAD 	En cours
	5.4 Les indicateurs d'impact proposés pour le cadre de suivi et d'évaluation devraient être révisés en tenant compte de l'aspect qualitatif des impacts. Un groupe de travail composé d'experts de l'approche fondée sur les résultats devrait être mis en place et chargé de l'élaboration complète d'un système de suivi et d'évaluation pour le MCR-Afrique.	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques et secrétariat du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	5.5 Les pays africains et leurs organisations régionales et sous-régionales devraient planifier leur développement de manière stratégique et efficace, en établissant des niveaux de référence et des indicateurs clairs, et en mettant au point un mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès et des réalisations. À cette fin, les plans devraient être souples, modifiables et revus le cas échéant.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques et secrétariat du Mécanisme 	En cours
	5.6 Une réunion élargie du Mécanisme devrait être tenue en marge de ses réunions annuelles, afin de suivre l'application des recommandations et l'appui à la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, les membres du Mécanisme devraient systématiquement intégrer les recommandations sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et la Position commune africaine dans leurs processus de planification, de coordination et d'établissement de rapports. La CEA et le PNUD devraient assurer le secrétariat de cette réunion élargie et lui apporter un appui technique.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	Achevée
	5.7 Un cadre devrait être élaboré pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets des groupes thématiques, ainsi que des recommandations du MCR-Afrique.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	Achevée
	5.8 L'Union africaine, en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires, devrait concevoir des outils de suivi et d'évaluation afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. À cet égard, les organismes des Nations Unies sont encouragés à renforcer les capacités de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des pays africains en vue de la collecte des données nécessaires pour mesurer les indicateurs de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.	Dix-septième	<ul style="list-style-type: none"> • CUA et système des Nations Unies 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	5.9 Le système des Nations Unies devrait apporter son appui à l'Union africaine pour élaborer un rapport commun au titre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.	Dix-septième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies et Union africaine 	En cours
6. Communication et plaidoyer	6.1 Les rapports d'activités des groupes thématiques devraient être communiqués à d'autres organismes, comme la CUA, l'Agence du NEPAD et la CEA, afin de faciliter le partage des informations.	Septième et huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme • CUA, Agence du NEPAD et secrétariat du Mécanisme 	En cours
	6.2 Un forum de partage d'informations et de mise en réseau des connaissances devrait être créé pour accroître la sensibilisation au NEPAD et en faciliter la mise en œuvre. La libre circulation d'informations actualisées et pertinentes pourrait garantir une plus grande diffusion et une meilleure sensibilisation.	Huitième	<ul style="list-style-type: none"> • CEA et NEPAD 	En cours
	6.3 Un système de communication entre les groupes thématiques devrait être instauré.	Huitième, neuvième et dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme • Secrétariat du Mécanisme 	En cours
	6.4 Tous les groupes devraient privilégier la collaboration et les partenariats entre groupes thématiques, conformément aux décisions antérieures prises dans le cadre du Mécanisme. À cet égard, les groupes devraient continuer de se réunir sur une base trimestrielle au moins, et les sous-groupes dans l'intervalle. Un calendrier des réunions ordinaires de chaque groupe devrait être établi et tenu à jour au secrétariat du Mécanisme pour faciliter la planification pour toutes les parties concernées.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques et secrétariat du Mécanisme 	En cours
	6.5 Dans l'esprit de Naivasha ¹ , des réunions des coordonnateurs de groupes thématiques devraient être organisées régulièrement pour planifier et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de partenariat et pour veiller à ce qu'il en soit rendu compte régulièrement à la CUA, par le biais de l'unité compétente. Les organismes devraient prendre l'initiative d'organiser ces réunions.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques et secrétariat du Mécanisme 	En cours

¹ Première retraite des groupes thématiques du Mécanisme à Naivasha (Kenya) en juin 2012.

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	6.6 Le Mécanisme devrait élaborer une stratégie de communication et de collaboration.	Quinzième et seizième	• Secrétariat du Mécanisme	Achevée
	6.7 L'Union africaine, en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires, devrait développer sa communication relative à l'Agenda 2063 pour que toutes les parties prenantes sachent qu'en mettant en œuvre l'Agenda 2063, les pays africains mettent également en œuvre le Programme 2030.	Dix-septième	• Système des Nations Unies, CUA et autres partenaires	Non entreprise
	6.8 Approuver la demande faite par l'UNESCO de codiriger, avec la section de la culture de l'Union africaine, un sous-groupe thématique de la culture relevant du groupe thématique de la sensibilisation, de l'information, de la communication et de la culture.	Dix-huitième	• Groupe thématique 8	Achevée
7. Mécanismes de coordination sous-régionale	7.1 Il faudrait mettre en place, au sein du réseau, un système de gestion du savoir et de l'information portant sur la présence des organismes du système des Nations Unies dans la sous-région ainsi que sur les domaines de compétence et d'intérêt d'autres principaux partenaires de développement, et il faudrait rendre l'information accessible afin de minimiser les doubles emplois et de créer des effets de synergie entre les acteurs du développement.	Septième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	7.2 Il conviendrait de donner aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales les moyens de mieux s'approprier et gérer la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine et du NEPAD par le renforcement des capacités et l'élaboration de cadres organisationnels, institutionnels et juridiques. Le système de coordination des Nations Unies devrait élaborer des plans d'action et s'engager à mener conjointement deux ou trois activités en appui à l'Union Africaine et au NEPAD dans la sous-région.	Septième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	7.3 Il faudrait que les communautés économiques régionales participent activement à l'établissement du mécanisme de coordination sous-régionale. Celui-ci devrait s'appuyer sur le mécanisme déjà en place des équipes de directeurs régionaux et s'intégrer au Mécanisme de coordination régionale.	Neuvième	• Bureaux sous-régionaux, secrétariat du Mécanisme, équipes de directeurs régionaux et communautés économiques régionales	Achevée

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	7.4 Un groupe spécial devrait être créé et chargé d'examiner les mécanismes de coordination existant au niveau sous-régional et recommander des options concernant la création d'un mécanisme de coordination sous-régionale, y compris en s'appuyant sur les mécanismes existants. Ce faisant, il faudrait tenir compte des réalités, des particularités et des priorités propres à chaque sous-région, en particulier celles des communautés économiques régionales, et des rôles et responsabilités attendus des différents acteurs devant intervenir dans le cadre sous-régional.	Dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux sous-régionaux, secrétariat du Mécanisme, équipes de directeurs régionaux et communautés économiques régionales 	Achevée
	7.5 Les activités des mécanismes de coordination sous-régionale devraient être alignées sur les priorités des communautés économiques régionales et les liens entre lesdits mécanismes et les autres mécanismes de coordination existant au niveau sous-régional devraient être resserrés.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme • Communautés économiques régionales 	En cours
	7.6 Le système des Nations Unies devrait s'efforcer de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de projets communs en appui à l'Union africaine et au NEPAD.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	7.7 Les communautés économiques régionales devraient continuer d'être le moteur de la mise en œuvre opérationnelle des mécanismes de coordination sous-régionale.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés économiques régionales 	En cours
	7.8 L'équipe spéciale créée pour mettre en œuvre les mécanismes de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe devrait engager des discussions avec les communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales dans les deux sous-régions afin d'assurer le démarrage en 2011 de l'appui coordonné des Nations Unies à leur programme d'intégration régionale.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée
	7.9 Le secrétariat du Mécanisme, en consultation avec le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et les organismes des Nations Unies concernés, devrait prendre contact avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour entamer des discussions sur la mise en place d'un mécanisme de coordination sous-régionale en Afrique de l'Ouest.	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme et Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest • CEDEAO 	Achevée

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	7.10 Il faudrait établir des partenariats plus cohérents avec les communautés économiques régionales par le biais des mécanismes de coordination sous-régionale.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme et bureaux sous-régionaux • Communautés économiques régionales 	En cours
	7.11 Le secrétariat du Mécanisme, en consultation avec les organismes du système des Nations Unies et les bureaux sous-régionaux de la CEA, devrait fournir des orientations générales sur le fonctionnement des mécanismes de coordination sous-régionale dans toutes les sous-régions. Le secrétariat devrait guider les communautés économiques régionales, individuellement ou collectivement, sur la façon de déterminer leur participation aux mécanismes de coordination sous-régionale. À cet égard, le secrétariat du Mécanisme devrait se mettre en contact avec les communautés économiques régionales qui ne font pas encore partie d'un mécanisme pour les sensibiliser sur la façon de s'engager dans le processus.	Quatorzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme et bureaux sous-régionaux • Communautés économiques régionales 	En cours
	7.12 Les programmes de travail des mécanismes de coordination sous-régionale devraient être alignés sur les priorités des communautés économiques régionales et conçus à partir de ces priorités.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de coordination sous-régionale 	En cours
8. Créer des liens entre le MCR, les équipes de directeurs régionaux et le Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique	8.1 Il faudrait garantir la participation active des équipes de directeurs régionaux aux réunions du Mécanisme et réciproquement.	Dixième et onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme et équipes de directeurs régionaux 	En cours
	8.2 Il conviendrait d'examiner, dans le cadre de la planification et de l'examen annuels des activités, les recommandations faites ou le suivi assuré par le Mécanisme.	Dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Équipes de directeurs régionaux 	En cours
	8.3 La communication devrait être renforcée avec les mécanismes de coordination sous-régionale et les équipes de pays des Nations Unies s'agissant des activités du Mécanisme et de ses groupes thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faudrait offrir des possibilités d'améliorer la communication, l'enrichissement mutuel et la collaboration d'équipes pluridisciplinaires dans des domaines thématiques précis. 	Dixième et onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Équipes de directeurs régionaux et bureaux sous-régionaux • Secrétariat et tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	8.4 Les modalités visant la mise en place de synergies plus fortes entre le Mécanisme et le Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement/objectifs de développement durable en Afrique devraient être examinées et présentées.	Douzième et dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de file : équipes de directeurs régionaux, Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique, secrétariat du Mécanisme 	En cours
	8.5 Le système des Nations Unies est prié instamment de renforcer son soutien à l'Union africaine et à ses États membres ainsi qu'aux communautés économiques régionales pour la mise en œuvre des programmes qui impulsent la croissance inclusive, en particulier en faveur des jeunes et des femmes, et l'intégration régionale.	Dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies, en particulier CEA 	En cours
	8.6 Le MCR-Afrique et la composante régionale du GNUD sont priées instamment d'institutionnaliser les réunions conjointes des sessions du MCR, en vue d'intensifier la collaboration.	Dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariats du MCR-Afrique et de la composante régionale du GNUD 	En cours
	8.7 Les secrétariats du MCR-Afrique et de la composante régionale du GNUD sont invités à mettre au point un mécanisme de coopération et de collaboration entre les deux dispositifs.	Dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariats du MCR-Afrique et de la composante régionale du GNUD 	En cours
	8.8 Le secrétariat du MCR-Afrique est invité à finaliser, au plus tard en mai 2017, les programmes de travail communs des groupes thématiques pour 2017-2018, compte tenu des priorités exposées par les groupes thématiques et harmonisées avec l'Agenda 2063. Les groupes thématiques sont exhortés à mettre immédiatement en œuvre le programme de travail commun dès sa finalisation par le secrétariat.	Dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat et groupes thématiques du MCR-Afrique 	En cours
	8.9 Les pays africains sont invités à travailler davantage en vue d'adopter les valeurs associées à l'intégration sociale, en mettant l'accent sur une approche fondée sur les droits, et également à afficher une attitude de tolérance zéro devant l'exclusion et l'inégalité, et appuyer ainsi les efforts de lutte contre la corruption.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	En cours
	8.10 Les pays africains sont invités à promouvoir et renforcer l'éducation civique et la sensibilisation du public sur les causes et les conséquences de la corruption.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
9. Reconstruction et développement après les conflits	9.1 Un comité directeur (comprenant les directeurs des organismes, fonds et programmes compétents du système des Nations Unies, et la CUA) devrait être créé pour mettre en œuvre la politique de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit.	Huitième	• Organismes du système des Nations Unies et CUA	En cours
	9.2 Tous les partenaires participant à la mise en œuvre du cadre politique de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit devraient organiser, au bureau de l'Union africaine à New York, des réunions d'information régulières sur cette politique à l'intention des États Membres de l'ONU.	Huitième	• Union africaine et groupe thématique Paix et sécurité	En cours
	9.3 Des fonds d'affectation spéciale devraient être créés pour permettre que la reconstruction des pays sortant d'un conflit prenne en compte les questions de développement d'une manière globale et intégrée et dans une perspective de long terme.	Huitième	• Union africaine et groupe thématique Paix et sécurité	En cours
	9.4 Le système des Nations Unies devrait collaborer avec l'Union africaine et ses organes, y compris avec les communautés économiques régionales, pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, en particulier pendant les conflits armés, et pour renforcer la protection des civils, conformément à sa Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et au plan d'action « Les droits avant tout » lancé par le Secrétaire général de l'ONU.	Quinzième	• Secrétariat du Mécanisme	En cours
10. Renforcer la coordination des organismes des Nations Unies dans la recherche d'une solution au problème de la crise alimentaire en Afrique	10.1 Des mesures concrètes devraient être adoptées pour définir un plan d'action commun des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional, en se servant des processus existants (comme le PDDAA) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte de la malnutrition et de ses méfaits sur la santé, en particulier la santé infantile ; ▪ Adoption de l'approche axée sur la chaîne de valeur pour instaurer une meilleure collaboration ; ▪ Utilisation d'un cadre général d'action pour définir les programmes au niveau régional, mettre en évidence les possibilités et définir la manière dont le système des Nations Unies pourrait contribuer à leur mise en valeur. 	Neuvième	• Groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural • Communautés économiques régionales et Banque mondiale	En cours

Principales recommandations	Principales mesures	Réunions	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de file • Partenaires 	État de la mise en œuvre
	10.2 Une stratégie de plaidoyer et de communication devrait être formulée sur la crise alimentaire et la façon d'en venir à bout.	Neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural • Groupe thématique Plaidoyer et communication 	En cours
	10.3 Les pays africains sont priés instamment d'augmenter leur investissement dans l'agriculture, en particulier l'agro-industrie, en vue d'absorber la main-d'œuvre constituée de jeunes, de même qu'intensifier l'action mondiale face à l'insécurité alimentaire et d'éliminer les causes profondes des migrations.	Dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme, tous les États membres 	En cours
11. Appui apporté par le système des Nations Unies aux mesures ayant trait au climat prises au niveau régional	11.1 Le financement des activités d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités devrait s'accroître.	Neuvième et dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	11.2 Un plan de travail portant sur les activités du MCR-Afrique liées au climat devrait être élaboré : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il devrait s'inspirer des activités en cours de la CEA comme l'Initiative Climat pour le développement de l'Afrique (ClimDev-Afrique). 	Neuvième et dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe thématique Environnement, population et urbanisation 	En cours
	11.3 Des mécanismes permettant de faciliter la mobilisation commune des ressources ou des contributions et une planification budgétaire communes devraient être créés et rendus opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des synergies durables, empêcher les chevauchements et les doubles emplois, faciliter la collaboration et suivre une démarche d'équipe pour la mobilisation des ressources dans l'ensemble du système. 	Dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	11.4 Il faudrait apporter un appui : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre global de programmes africains sur les changements climatiques ; ▪ À la mise en œuvre des initiatives de l'Union africaine et du NEPAD sur les changements climatiques, notamment ClimDev-Afrique et le Centre africain pour les politiques en matière de climat, la Surveillance africaine de l'environnement pour le développement durable, la Muraille verte pour le Sahara et l'Initiative en faveur du Sahel. 	Neuvième et dixième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	11.5 Il faudrait anticiper et procéder à une programmation proactive pour répondre à la demande des États membres et des organisations régionales concernant la mise en œuvre des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague en 2009.	Dixième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	11.6 Les pays africains devraient cartographier toutes leurs ressources naturelles et les transformer sur le continent afin de leur ajouter de la valeur.	Quinzième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	Dans le cadre de la Vision africaine des mines
	11.7 Le système des Nations Unies est prié instamment, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, d'aider les pays africains à identifier et à traiter les causes profondes des migrations, notamment la forte croissance démographique et les pressions qui s'exercent sur les ressources limitées ainsi que les incidences sur le facteur urbanisation.	Dix-huitième	• Système des Nations Unies, CUA, communautés économiques régionales	En cours
	11.8 Le système des Nations Unies est prié instamment, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, d'aider les pays africains à se lancer dans l'industrialisation fondée sur les produits de base et à abandonner le système traditionnel reposant sur la vente des produits de base en tant que moyen de créer des emplois pour les jeunes.	Dix-huitième	• Système des Nations Unies, CUA, communautés économiques régionales	Dans le cadre de la ZLECA
	11.9 Le système des Nations Unies est prié instamment, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, d'aider les pays africains à formuler et à mettre en œuvre des politiques rationnelles sur les migrations qui fassent droit à la santé des migrants. Ces derniers se heurtent à des aléas du voyage qui comprennent les maladies, l'exploitation sexuelle, le trafic de drogues, etc.	Dix-huitième	• Système des Nations Unies, CUA, communautés économiques régionales	En cours
	11.10 Les partenaires de développement sont priés instamment de renforcer leurs partenariats avec les pays africains afin de combattre les défis liés aux migrations et le chômage des	Dix-huitième	• Tous les partenaires, Groupe thématique 4	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	jeunes, y compris en assurant la protection des jeunes filles qui migrent en grand nombre.			
	11.11 Les pays africains sont priés instamment d'inscrire dans les politiques d'urbanisation les questions qui revêtent une importance particulière pour les jeunes.	Dix-huitième	• Groupe thématique 4	En cours
	11.12 Les partenaires de développement et les pays africains sont priés instamment de s'attaquer aux défis liés aux migrations et au chômage des jeunes dans le cadre global de la protection sociale.	Dix-huitième	• Groupe thématique 4	En cours
12. Questions transversales	12.1 Les questions d'égalité entre les sexes devraient être systématiquement intégrées dans les activités des groupes et sous-groupes thématiques.	Septième, huitième et dixième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.2 Les questions d'intégration régionale devraient être dûment prises en compte par l'ensemble des groupes et sous-groupes thématiques.	Huitième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.3 Les questions relatives à la jeunesse, au renforcement des capacités et aux emplois décents, en particulier pour les jeunes, devraient être intégrées dans les activités des groupes thématiques.	Septième, huitième et dixième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.4 Tous les groupes thématiques devraient intégrer la question des changements climatiques dans leurs activités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réduction du risque d'impact climatique de tous les programmes des Nations Unies et la coordination des initiatives sur les changements climatiques devraient faire partie de cette stratégie. 	Neuvième et dixième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.5 Les questions sanitaires devraient être dûment intégrées dans le système des groupes thématiques.	Huitième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.6 Les questions culturelles devraient être dûment intégrées dans le système des groupes thématiques.	Huitième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.7 La question de la gouvernance devrait être traitée par tous les groupes thématiques.	Neuvième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	12.8 La communication et le plaidoyer devraient être systématiquement intégrés dans les activités des groupes thématiques.	Dixième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.9 La coordination entre les différents groupes thématiques devrait être améliorée, en particulier en ce qui concerne les questions transversales comme les changements climatiques et l'égalité hommes-femmes. Il devrait également y avoir davantage d'interactions entre le groupe thématique Plaidoyer et communication et les autres groupes thématiques, pour garantir que les rapports établis soient axés sur les résultats.	Onzième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.10 Les groupes thématiques devraient intégrer les questions transversales dans leurs contributions au programme de travail relatif à l'exécution du Programme décennal de renforcement des capacités et aux prochains plans de travail/d'activités.	Douzième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.11 Il faudrait renforcer les efforts d'intégration des questions hommes-femmes dans tous les programmes et activités des groupes thématiques. À cet égard, l'initiative de vérification de l'intégration de ces questions en cours, soutenue par le sous-groupe Genre et développement, devrait être reproduite à l'échelle du Mécanisme et de ses groupes thématiques.	Quatorzième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.12 La CUA devrait s'assurer que la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 fasse de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes des priorités. Une démarche double devrait être suivie à cette fin : d'une part, un objectif autonome sur ces questions devrait être fixé ; d'autre part, il faudrait faire en sorte que tous les objectifs comprennent bien des cibles et indicateurs mesurant les avancées en matière d'autonomisation des femmes.	Quinzième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	12.13 Le système des Nations Unies devrait appuyer le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, en mettant l'accent sur la réduction des disparités entre les sexes et le renforcement de l'autonomisation des femmes.	Seizième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	12.14 La CUA et la communauté internationale devraient veiller à ce que, au-delà de l'apport en leadership politique et en ressources financières, humaines et techniques, le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité soit doté de moyens propres suffisants et durables aux fins de son exécution, y compris la mise en œuvre des plans d'action nationaux établis au titre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et l'application de l'Agenda 2063 et de son plan décennal de mise en œuvre.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes thématiques du Mécanisme et mécanismes de coordination sous-régionale 	En cours
	12.15 L'émancipation économique des femmes et des filles et leurs possibilités en matière d'éducation secondaire et tertiaire devraient être encouragées dans le cadre d'une stratégie de lutte contre les violences sexuelles, d'amélioration de la condition sociale des femmes et des filles et de réduction de la pauvreté.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du Mécanisme 	En cours
	12.16 L'Union africaine et les États membres devraient faire appel au secteur privé et former des partenariats avec lui afin d'accroître leur capacité d'autonomisation des jeunes femmes et filles africaines, notamment par l'adoption de politiques sur le travail respectueux de l'égalité hommes-femmes, la promotion d'environnements professionnels propices à la réalisation de cet objectif, l'investissement dans la responsabilité sociale de l'entreprise, l'adoption de stratégies d'achat ciblant les entreprises dirigées par des femmes tout au long de leurs chaînes de valeur, la mise à disposition de formations et programmes d'enseignement, et la création de partenariats public-privé utiles à ces fins.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du Mécanisme 	En cours
	12.17 Le système des Nations Unies devrait apporter son appui à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres en vue de la réalisation des objectifs et cibles arrêtés pour faire progresser l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, notamment au moyen de programmes conçus à cet effet, de contributions au renforcement des capacités, de plaidoyers menés à l'échelle mondiale et d'appuis fournis aux commissions régionales de statistique.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	12.18 Les organismes du système des Nations Unies devraient, sous la direction de l'Union africaine et du PNUD, et en étroite collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), intensifier et étendre la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités consacré à la gestion des politiques macroéconomiques et favorables à l'égalité des sexes, avec pour but de cibler les économistes, les planificateurs et les praticiens du développement, hommes ou femmes, afin qu'ils élaborent et appliquent des politiques, stratégies, programmes et budgets qui soient sensibles à la problématique hommes-femmes et servent à la fois les intérêts des hommes et des femmes.	Seizième	• Système des Nations Unies	En cours
	12.19 Le système des Nations Unies et les États membres africains sont priés instamment d'investir dans la planification familiale, comme il ressort de la Feuille de route de l'Union africaine, le but étant de s'attaquer à la croissance démographique figurant parmi les causes profondes des migrations.	Dix-huitième	• Groupes thématiques 4 et 5	En cours
	12.20 La société devrait mettre à profit la capacité des jeunes dans des activités de développement ciblées. La cartographie de ces activités était nécessaire pour combler les lacunes et éviter les doubles emplois.	Dix-huitième	• Groupes thématiques 4 et 5	En cours
	12.21 La Commission de l'Union africaine est priée instamment de renforcer le Corps des jeunes volontaires de l'Union afin de combattre le chômage des jeunes.	Dix-huitième	• CUA	En cours
	12.22 Le système des Nations Unies est prié instamment, sous l'impulsion de l'UNESCO, de mettre en place une base de données quantitative et qualitative sur la culture qui soutienne les cadres de développement du continent fondés sur la connaissance des faits, notamment l'Agenda 2063 et le Programme 2030.	Dix-huitième	• UNESCO	En cours
13. Préparatifs régionaux en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)	13.1 Les groupes thématiques du MCR-Afrique devraient jouer un rôle moteur et déterminant dans les préparatifs régionaux en vue de la Conférence Rio+20. L'élaboration de documents devrait procéder d'une démarche consultative ascendante, afin de permettre aux participants d'examiner et de traiter les véritables problèmes	Onzième	• Groupes thématiques du Mécanisme • CUA, communautés économiques régionales et BAD	Achevée

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	<p>opérationnels et les occasions à saisir s'agissant du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les groupes thématiques devraient désigner des représentants pour faire partie du comité directeur multipartite qui sera formé pour élaborer et contrôler les mécanismes visant au bon déroulement des préparatifs régionaux ; ▪ Les institutions continentales, dont la CUA, les communautés économiques régionales et la BAD, devraient s'engager de manière active dans ces préparatifs. 			
	<p>13.2 Il faudrait recenser les principaux moteurs du développement durable et les prendre en compte de manière intégrée, afin de mettre en évidence les besoins et les priorités légitimes de l'Afrique dans ce domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faudrait accorder une place importante à la dimension humaine du développement, c'est-à-dire aux questions d'éducation, de santé, de mortalité et de sécurité humaine, dans les débats de la Conférence Rio+20. 	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	<p>13.3 Des rapports de synthèse thématiques recueillant les bonnes pratiques en matière de développement durable devraient être rédigés et diffusés en vue de la Conférence Rio+20, afin de permettre leur adaptation et leur mise en œuvre par les pays africains.</p>	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	<p>13.4 La Conférence Rio+20 devrait permettre la formulation de stratégies de développement durable adaptées aux besoins recensés, ce qui constituait un élément fondamental des précédents sommets sur le développement durable, conformément aux objectifs affichés par son secrétariat d'aider tous les pays du monde dans leurs préparatifs nationaux.</p>	Onzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	En cours
	<p>13.5 Les négociateurs africains qui participeront à la Conférence Rio+20 devraient être bien formés et capables de veiller à ce que les préoccupations et priorités du continent contenues dans la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 soient exprimées avec force et efficacement négociées à la Conférence en juin 2012.</p>	Douzième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme 	Achevée

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	L'appui financier et technique nécessaire à cette fin devrait être mobilisé et fourni.			
	13.6 La CUA et les communautés économiques régionales devraient accélérer la mise en application du document final de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.	Seizième	• CUA et communautés économiques régionales	En cours
	13.7 Les programmes de travail du Mécanisme et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable devraient tenir compte du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des cadres communs Union africaine-Nations Unies pour la paix, la sécurité et le développement.	Dix-neuvième	• États membres	En cours
	13.8 Le travail des groupes thématiques du Mécanisme devrait également être en conformité avec le Programme 2030, l'Agenda 2063 et les cadres conjoints Union africaine-Nations Unies pour la paix, la sécurité et le développement.	Dix-neuvième	• États membres	En cours
14. Mise en œuvre des décisions de la Conférence Rio+20	14.1 L'Afrique devrait participer activement aux processus lancés sous l'égide de l'Assemblée générale afin de garantir qu'ils tiennent compte des besoins et priorités propres à la région. Des mesures de facilitation et l'appui de tous les partenaires seront indispensables à cet égard.	Treizième	• Groupes thématiques du Mécanisme • CUA, communautés économiques régionales, BAD	En cours
	14.2 Le modèle de partenariat qui a permis la bonne coordination des préparatifs devrait servir de base à l'appui apporté à l'Afrique pour la mise en œuvre des décisions de la Conférence.	Treizième	• Chefs de file : groupes thématiques du Mécanisme • Partenaires : CUA, communautés économiques régionales, BAD	En cours
	14.3 Les coordonnateurs et les membres des groupes thématiques devraient examiner les résultats de Rio+20 et proposer des domaines d'intervention pertinents pour leurs groupes thématiques respectifs afin de les faire figurer dans leurs plans d'activités. Le MCR-Afrique devrait jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la coordination et de la collaboration et s'assurer que les activités de suivi soient intégrées dans les groupes thématiques concernés.	Treizième	• Secrétariat et groupes thématiques du Mécanisme • CUA, communautés économiques régionales, BAD	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	14.4 Des ressources suffisantes devraient être mobilisées pour mettre en œuvre les décisions de la Conférence Rio+20 et réaliser les autres activités planifiées de développement durable.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques du Mécanisme • CUA, communautés économiques régionales, BAD 	En cours
	14.5 La réunion des coordonnateurs du MCR-Afrique proposée pour mars 2013 devrait prévoir une discussion sur la fourniture d'un appui coordonné et cohérent du système des Nations Unies à la mise en œuvre des décisions de Rio+20.	Treizième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	En cours
	14.6 Le système des Nations Unies et l'Union africaine sont priés instamment d'entreprendre la recherche sur les causes profondes des migrations, recherche dont les résultats devraient éclairer les pays africains dans la formulation et la mise en œuvre de politiques rationnelles sur les migrations, de même que contribuer à l'élaboration d'un récit positif sur les migrations.	Dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies, CUA 	En cours
	14.7 Les États membres sont priés instamment de mettre en œuvre la Charte africaine de la jeunesse qui prône l'inclusion des jeunes dans les structures d'élaboration des politiques et de prise de décision.	Dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	En cours
	14.8 Les États membres, les communautés économiques régionales et l'Union africaine sont invités à mettre en œuvre les recommandations du rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, qui comprend, entre autres, la création d'organes de lutte contre la corruption.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	En cours
15. Gouvernance démocratique, paix et sécurité dans l'Agenda 2063	15.1 La CUA devrait faire en sorte que l'Agenda 2063 fixe des objectifs ambitieux en matière de paix et de sécurité, auxquels le système des Nations Unies devrait pleinement adhérer.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • CUA 	En cours
	15.2 Le système des Nations Unies devrait réagir rapidement à chaque fois que la paix et la sécurité humaine sont menacées.	Quinzième	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Mécanisme 	En cours
	15.3 L'impunité à l'égard des violences faites aux femmes devrait prendre fin grâce à l'établissement de cadres juridiques efficaces et exhaustifs, et au renforcement des capacités des institutions judiciaires chargées de la pleine application des lois.	Seizième	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes thématiques Gouvernance et Paix et sécurité 	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<i>• Chefs de file • Partenaires</i>	<i>État de la mise en œuvre</i>
	15.4 La capacité législative doit être améliorée en vue d'apporter une réponse adéquate aux conséquences de la dimension transfrontière et régionale des conflits et des crises humanitaires sur l'égalité hommes-femmes, notamment au trafic d'armes, à la traite des personnes et au déplacement des femmes et des enfants.	Seizième	• Groupes thématiques Gouvernance et Paix et sécurité	En cours
	15.5 L'émancipation économique des femmes et des filles et leurs possibilités en matière d'éducation secondaire et tertiaire devraient être encouragées dans le cadre d'une stratégie de lutte contre les violences sexuelles, d'amélioration de la condition sociale des femmes et des filles, et de réduction de la pauvreté.	Seizième	• Tous les groupes thématiques du Mécanisme	En cours
	15.6 Le système des Nations Unies devrait veiller à la poursuite du processus d'examen des opérations d'établissement et de maintien de la paix, ainsi que de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, et intégrer pleinement les priorités qui concernent les femmes et les filles africaines, notamment celles définies dans les recommandations formulées par la réunion de haut niveau « Vers un cadre de résultats continental relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité en Afrique ».	Seizième	• Groupe thématique Paix et sécurité	En cours
	15.7 Le système des Nations Unies est prié instamment d'encourager les pays africains à respecter les lois et conventions existantes sur les migrations afin de faire en sorte que les migrants bénéficient de toutes les dispositions juridiques, notamment l'accès aux installations et services de santé, la protection contre les sévices, l'exploitation et la violence physique.	Dix-huitième	• Groupes thématiques Paix et sécurité et Droits de l'homme	En cours
	15.8 Le système des Nations Unies et l'Union africaine sont priés instamment, en collaboration avec le secrétariat du MAEP, de faciliter la tenue d'un atelier à l'intention des principales parties prenantes sur la gouvernance économique et la gouvernance politique et sur leurs répercussions pour les jeunes afin de mieux comprendre les deux questions, en vue d'enrichir le domaine des droits de l'homme dans les pays africains.	Dix-huitième	• Système des Nations Unies, Union africaine, secrétariat du MAEP	Non entreprise
	15.9 Le système des Nations Unies et l'Union africaine sont priés instamment d'aider les pays africains à mettre en place des éléments de l'infrastructure tels que les routes,	Dix-huitième	• Système des Nations Unies, Union africaine	En cours

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	l'énergie, l'eau et l'assainissement, afin de faire progresser le programme de développement, d'améliorer la gouvernance économique, de réduire le coût de l'investissement et de donner une impulsion à l'investissement du secteur privé.			
	15.10 Le système des Nations Unies est prié instamment, en collaboration avec l'Union africaine, d'aider le secrétariat du MAEP à suivre les résultats des États membres de l'Union dans la promotion de l'autonomisation des jeunes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes en vue d'encourager les pays à mettre pleinement en œuvre la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.	Dix-huitième	<ul style="list-style-type: none"> • Système des Nations Unies, Union africaine 	Non entreprise
	15.11 Les gouvernements africains sont invités à renforcer les politiques, lois, règles et réglementations afin de prévenir la corruption.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	
	15.12 Les gouvernements africains sont invités à mettre en place des mécanismes pour récompenser les honnêtes fonctionnaires, citoyens et personnes de bonne moralité qui respectent les règles et les réglementations et ne se sont pas impliqués dans des pratiques de corruption.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	
	15.13 Les gouvernements africains sont appelés à renforcer les directives de passation de marchés et les codes de conduite et à encourager l'intégrité pour prévenir la corruption. À cet égard, les pays doivent établir des principes de responsabilité plus stricts, appliquer les règles et les lois et faire participer la société civile aux efforts de lutte contre la corruption.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	
	15.14 L'Union africaine est instamment priée de renforcer le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour en faire un solide outil de suivi et de lutte contre les flux financiers illicites, en particulier dans le cadre de son mandat visant à appuyer la gouvernance économique et politique.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • Union africaine 	En cours
	15.15 Les pays africains sont invités à mettre en place de solides organismes indépendants de lutte contre la corruption afin de renforcer la bonne gouvernance.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	

<i>Principales recommandations</i>	<i>Principales mesures</i>	<i>Réunions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chefs de file</i> • <i>Partenaires</i> 	<i>État de la mise en œuvre</i>
	15.16 Les pays africains sont invités à adopter des normes et un code éthique sur les élections et des normes au niveau du tissu social pour bâtir des institutions durables sur la base des enseignements tirés des réussites et des échecs.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	
	15.17 Les pays africains sont invités à intégrer la gestion des ressources naturelles dans les discussions sur la paix et la sécurité.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	
	15.18 Les gouvernements africains sont invités à expliquer à leurs concitoyens les effets de la gouvernance mondiale sur l'Afrique, y compris sa dimension internationale, gouvernée principalement par les sociétés étrangères et les intérêts étrangers.	Dix-neuvième	<ul style="list-style-type: none"> • États membres 	